



Ville de  
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 128-2018-Z

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la susdite Ville :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal à être tenue le 21 novembre 2022, à 19 h, en la salle du conseil située au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, la demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 128-2018-Z de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson sera entendue, à savoir :

#### **Demande # 2022-DM-00081**

Immeuble : Rue Gérard-Denis, lot # 6 549 344 (remplaçant 6 511 768 Ptie)  
Règlement : 128-2018-Z, article 18.2, grille des spécifications pour la zone R-33, superficie minimale (m<sup>2</sup>)  
Zone : R-33  
Nature et effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de :

- Permettre la construction d'une résidence bifamiliale sur un terrain de 8 926.3 m<sup>2</sup> au lieu des 10 000 m<sup>2</sup> prescrits.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de cette séance.

QUE depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020 pour la Ville, en vertu du règlement # 145-2020, et depuis le 28 octobre 2020 pour l'Agglomération, en vertu du règlement # AG-049-2020, les avis publics sont diffusés et accessibles sur le site Internet municipal au [www.lacmasson.com](http://www.lacmasson.com) et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

**Donné** à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 4 novembre 2022.

Judith Saint-Louis  
Greffière

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX**

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal le 4 novembre 2022, tel que prévu au règlement # 145-2020 (Ville) adopté le 16 mars 2020, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville également le 4 novembre 2022.

\_\_\_\_\_  
Judith Saint-Louis  
Greffière

Ce : \_\_\_\_\_